

## REGLEMENT DE LA COURSE

### Règlement du trail de Noël de Badonviller

#### Lieu, date et nature de la compétition :

L'association familles rurales de Badonviller organise, le dimanche 11 décembre 2022:

- Trail Découverte de Noël parcours du lutin : Course de 8Km avec un dénivelé positif de 184 mètres. Départ de la course depuis la salle espace MANSUY, traversée de la ruelle Frédéric jusqu'à la route forestière du Pré Barbier. Suite de la course dans les bois de Badonviller. Passage le long du lac de Pierre Percé. Remontée par les bois de Badonviller chemin parallèle à la départemental 182 et retour sur la salle espace MANSUY en passant par la rue Pasteur et place de la République.
- Trail de Noël parcours du Père Noël : Course de 15Km avec un dénivelé positif de 291 mètres. Départ de la course depuis la salle espace MANSUY, traversée de la ruelle Frédéric jusqu'à la route forestière du Pré Barbier. Suite de la course dans les bois de Badonviller en passant par le long du lac de Pierre Percé, les roches et les ruines de la XAVEURE. Remontée par les bois de Badonviller en passant par les trois sapins et le long du chemin parallèle à la départemental 182 et retour sur la salle espace MANSUY en passant par la rue Pasteur et place de la République.
- Marche famille : marche de 3Km avec un dénivelé positif de 61 mètres. Départ de la marche de la salle espace MANSUY, traversée de la ruelle Frédéric jusqu'au point côté 401. Suite de la marche dans les bois de Badonviller. Remonté par les bois de Badonviller en passant par les 3 Sauveux (ancienne carrière) et la croix Thouvenot et retour sur la salle espace MANSUY en passant par la rue Pré Villemin.
- Les différents parcours seront mis à votre disposition sur un tableau au niveau des remises des dossards.

## Organisateur:

Cette course est organisée par l'association familles rurales dont les coordonnées sont les suivantes :

Association familles rurales

Site Internet : (Facebook) Aurore AnimatriceRelais Familles

Responsable de la course Mme L'Hôte Aurore

Téléphone : 07 84 27 84 85

[relaisfamillesbadonviller@gmail.com](mailto:relaisfamillesbadonviller@gmail.com)

## Conditions de participation:

La participation à la manifestation est conditionnée à:

### a. Catégorie d'âge:

Les compétiteurs engagés sur la course de 8KM doivent être nés en 2007 et avant. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Juniors", "Seniors", "Masters".

Les compétiteurs engagés sur la course de 15KM doivent être nés en 2007 et avant. Sont donc admises à participer les catégories suivantes: "Juniors", "Seniors", "Masters".

Les compétiteurs engagés sur la marche de 3KM sont ouverts à tout le monde

### b. Certificat médical:

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un
- « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences

délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
  
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Le certificat médical pourra être envoyé via le formulaire d'inscription en ligne [chronopro.fr](http://chronopro.fr), par courrier (cf. adresse dans "c. Droits d'inscription" de ce règlement) ou il sera présenté lors du retrait du dossard le jour de la compétition.

### **c. Autorisation parentale:**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

#### **d. Droits d'inscription:**

Les droits d'engagement aux 8KM sont fixés à 5 €, pour le 15 KM à 10 € pour les coureurs inscrits via le formulaire en ligne sur le site de <https://chronopro.net>.

Pour les coureurs, une copie de la licence ou du certificat médical devra:

- doit être envoyée via le formulaire d'inscription en ligne sur le site de <https://chronopro.net> ;
- Peut être demandé le jour de la compétition lors du retrait du dossard;

Inscription sur place est possible le jour même selon le nombre de place restante, un certificat médical à jour sera demandé.

#### **Annulation et remboursement:**

**Tout engagement est personnel, ferme et définitif**, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, **sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin** (nous fournir un certificat médical de non aptitude).

Le remboursement intégral sauf frais de gestion bancaire sera restitué en cas de crise sanitaire COVID par arrêté préfectoral.

#### **f. Clôture des inscriptions:**

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 9 décembre 2022 à 12h00.

#### **g. Athlètes handisports:**

Les organisateurs regrettent de ne pouvoir accueillir les athlètes en fauteuil, compte-tenu des certaines difficultés du parcours.

#### **h. Mineurs:**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

#### **i. Dossard:**

Le dossard est remis à l'athlète le jour de l'épreuve.

Chaque coureur doit le porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, sur la poitrine.

#### **j. Acceptation du présent règlement:**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

#### **Cession de dossard:**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **Assurances:**

##### **a. Responsabilité civile:**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de SMACL.

##### **b. Assurance dommages corporels:**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle de dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

#### **Règles sportives:**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

##### **a. Aide aux concurrents:**

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

#### **b. Suiveurs:**

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

#### **c. Chronométrage:**

Chronométrage pour chaque catégorie de course (excepté la marche de 3 km.

### **Classement et récompenses:**

#### **a. Classements:**

Chaque course aura un classement.

#### **b. Récompenses:**

Des prix récompenseront les coureurs de la façon suivante:

- Les 3 premiers de chaque course (sauf la marche de 3km);

Les récompenses ne seront distribuées qu'aux concurrents présents.

#### **c. Primes:**

Aucune prime en argent ne sera versée aux coureurs.

#### **d. Publication des résultats:**

Les résultats seront publiés sur le site Internet suivant:

<https://chronopro.net>

### **Ravitaillement:**

Un ravitaillement est disponible en début et à la fin de la compétition.

### **Sécurité et soins:**

#### **a. Sécurité des concurrents:**

La sécurité est assurée par les pompiers et la gendarmerie de Badonviller un endroit seront mis à la disposition pour des soins. Un protocole sanitaire sera mis en place en fonction de la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.

**b. Entraide entre concurrents:**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

**c. Toilettes:**

Des toilettes sont disponibles sur le lieu de départ et d'arrivée.

**Protection de l'environnement:**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

**Droit à l'image:**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.